

PRÊT A CANDIDATER ?

Contactez-nous avant le 13 mars 2026

Début de mandat en avril 2026

 Pour en discuter, votre contact :

Sakina BARRAULT

Chargée de mission, Vie associative

associatif@udaf78.asso.fr

01 39 20 37 65

Pour en savoir +

Visitez defendrelsfamilles.fr, le site internet dédié aux représentants familiaux, ou scannez le QR code.



Union départementale des associations familiales des Yvelines.
5 rue de l'Assemblée nationale, 78009 Versailles. www.udaf78.fr



Devenez représentant familial

MANDAT DE 4 ANS



à la **CPAM**
pour défendre les familles
de votre territoire

Engagée avec et pour les familles depuis 1967, l'Udaf des Yvelines est habilitée à représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles au travers de la désignation des représentants familiaux.

En tant que représentant familial au sein de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), vous défendez les intérêts et les besoins des familles du département et contribuez à la protection de leur santé, dans le respect des valeurs d'universalité et de solidarité.

Le rôle de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie est une structure départementale qui se mobilise pour protéger durablement la santé de chacun :

- Garantir l'accès aux droits et permettre l'accès aux soins tout au long de la vie.
- Accompagner chacun dans son parcours de santé avec des services de prévention et des parcours adaptés à la pathologie, à l'âge, à la situation de vie et en agissant pour réduire les risques d'accidents du travail.
- Améliorer l'efficacité du système de santé par la régulation des dépenses, la qualité des soins, la coordination des acteurs, la lutte contre la fraude et les abus.



UN REPRESENTANT FAMILIAL A LA CPAM, CA FAIT QUOI ?

Le représentant familial **participe aux réunions du conseil et à des commissions** de la CPAM, au nom de l'Udaf des Yvelines.

Les missions du représentant familial à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

- Il **défend et porte la parole de toutes les familles**, y compris de celles qui n'en ont pas.
- Il **prend des décisions aux conséquences directes** pour les familles (répartition des aides individuelles, attribution des aides collectives à des projets...).
- Il **définit les stratégies et services d'accompagnement en santé** à mettre en place (accès aux soins, prévention, nutrition, prise en charge des consultations, etc.).
- Il **co-construit une position politique claire** au service des familles, avec l'aide de l'Udaf.
- Il **vote les budgets et dégage les priorités** d'action sanitaire et sociale.
- Il **rend compte de son mandat** à l'Udaf des Yvelines et joue un rôle d'alerte pour faire remonter les préoccupations des familles.

Vous aurez accès à des **formations** : lors de votre prise de fonction, puis tout au long de votre mandat, pour développer votre maîtrise des enjeux familiaux et des particularités du département.

Vous bénéficierez du **soutien du réseau de l'Udaf**, de la **mise à disposition d'outils, d'information et de temps de rencontre** pour faciliter l'exercice de votre mandat.

Vous aurez **droit au congé de représentation** si vous êtes salarié et à une **compensation financière**.

Pour vous accompagner dans votre mission

PAROLES DE REPRESENTANTS

« Depuis plus de 20 ans, je m'implique dans la vie associative sur des thématiques chères aux familles. Quand l'Udaf m'a proposé de devenir représentant familial à la CPAM, j'y ai vu une continuité de mon engagement. C'est une action très concrète. Par exemple, avant chaque commission, nous prenons le temps d'étudier les dossiers qui nous sont soumis et les demandes d'aide associées. En commission, nous discutons et argumentons pour trouver une position et rendre notre décision. C'est gratifiant de voir la mise en œuvre immédiate ! »

Stéphane

« Cette mission représente un investissement en temps et en travail personnel, mais je peux la concilier avec mon emploi grâce au congé de représentation. Je conseillerais cette représentation aux personnes qui ont un intérêt pour le domaine de la santé, qui veulent avoir un impact sur la vie de l'ensemble des familles et qui ont le goût du débat. »

Jean-Emmanuel

BON A SAVOIR



Les représentants familiaux de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie consacrent environ **2 à 3 jours par mois** incluant: la présence aux Conseils et commissions, la lecture de documentation, les échanges avec les membres du collège et l'étude de la position de l'Udaf.

Conditions d'éligibilité:

- Être âgé de 18 à 65 ans au moment de la date de nomination (printemps 2026)
- Être à jour dans ses cotisations sociales
- Ne faire l'objet d'aucune condamnation
- Ne pas occuper de fonctions qui pourraient générer des conflits d'intérêts ou des manquements déontologiques.